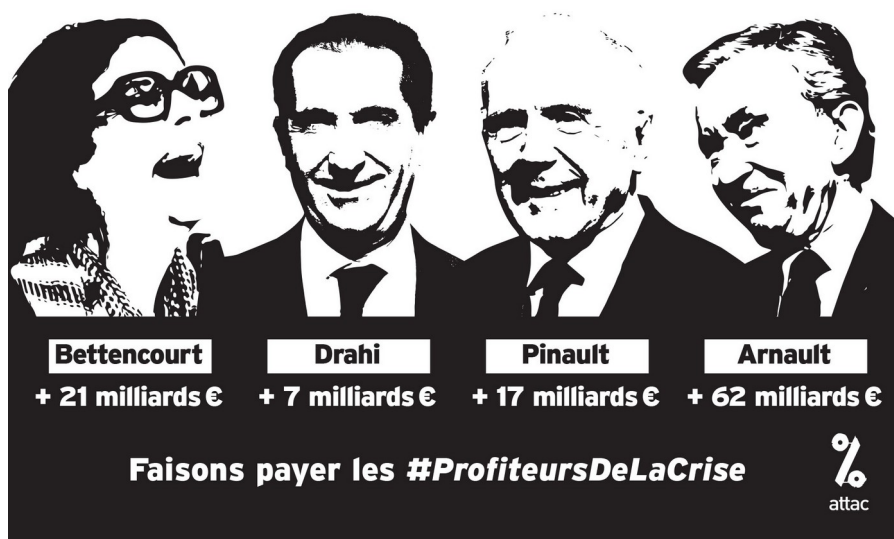




Campagne « *Faisons payer les profiteurs de la crise* »

2ème phase : Qui doit payer la crise?

LE GANG DES PROFITEURS



1. Pourquoi ?

Après une première phase ciblant Amazon et son monde (ainsi que d'autres profiteurs de la crise) fin 2020, Attac prépare une deuxième phase de la campagne. La crise du Covid-19 a provoqué une crise globale d'une rare ampleur. Dans tous les pays, la récession économique et les dispositifs de relance font exploser les déficits et les dettes publics. En France, les mesures des pouvoirs publics ont entraîné une augmentation de la dette publique de 20 points de produit intérieur brut (PIB) en 2020.

Le gouvernement a nommé une commission sur « *l'avenir des finances publiques* », présidée par Jean Arthuis, ancien ministre des finances de Jacques Chirac. Son mandat est de faire des propositions sur la façon de rembourser la dette Covid, sans augmenter les impôts, grâce à « *une gestion plus rigoureuse des dépenses publiques* » et des « *réformes structurelles* » comme celles des retraites ou de l'assurance-chômage.

Attac rejette la logique néolibérale de cette « *remise en ordre* » qui entraînera un retour à l'austérité budgétaire dont la crise sanitaire a démontré les effets tragiques sur les inégalités, sur l'hôpital public et notre système de santé.

Ce ne sont pas aux Premières et premiers de corvée et aux plus précaires de payer la note !

Alors que les ultra-riches et les multinationales ont été les grands gagnants des réformes fiscales menées par Emmanuel Macron, alors que le dernier rapport d'Oxfam montre que la fortune de Bernard Arnault a augmenté de 41% en 2020 malgré la crise, alors que le nouveau scandale OpenLux révèle que 37 des 50 familles françaises les plus fortunées détiennent un compte offshore



au Luxembourg, il ne serait pas acceptable que le gouvernement instrumentalise la dette et demande des efforts supplémentaires aux « *premier·e·s de corvée* », quand ceux qui peuvent le plus contribuer à l'impôt y échappent.

De même, alors que les restaurateurs·trices, de nombreux commerçant·e·s, des secteurs entiers comme la culture, le monde associatif, le tourisme... ont souffert de la crise, alors que des multinationales comme Apple, Amazon ou Netflix ont vu leurs bénéfices dopés et leurs actionnaires s'enrichir, tout en étant des spécialistes de l'évasion fiscale, il n'est plus tolérable que les grandes entreprises reçoivent de la part du gouvernement des aides publiques massives sans contrepartie sociale, fiscale ou environnementale.

C'est le sens de la proposition faite par Attac d'une Contribution pour le remboursement de la dette Covid (CRDC), ciblant les grands groupes de sociétés et le patrimoine des particuliers les plus fortunés, et de la campagne que nous souhaitons mener.

Plutôt que nous résigner et laisser le gouvernement nous imposer une nouvelle cure d'austérité, nous pouvons nous mobiliser pour démasquer les profiteurs de la crise en pointant à la fois l'indécence sociale, fiscale et écologique des grandes fortunes et des multinationales ainsi que les mesures du gouvernement qui continuent à les engraisser.

Notre objectif principal est de faire réémerger le profond besoin de justice fiscale et d'une autre répartition des richesses. Pour faire campagne, nous pouvons nous appuyer sur notre capacité à agir sur l'ensemble du territoire avec les comités locaux, en lien avec des organisations amis et réseaux et toutes les personnes qui souhaitent s'engager à nos côtés.

2. Nos objectifs

Faire monter un sentiment d'injustice face à la volonté du gouvernement de nous faire payer alors que les riches et les multinationales sortent enrichies de la crise, échappent à l'impôt et sont les grands gagnants des réformes fiscales du quinquennat ;

- Montrer comment la politique menée par Emmanuel Macron et son gouvernement est favorable aux ultra-riches et aux multinationales et dénoncer leur volonté de nous faire payer la note par des politiques d'austérité et/ou des contre-réformes de la protection sociale (en particulier réformes de l'allocation-chômage et des retraites) ;
- Montrer qu'il existe des politiques alternatives sur la plan monétaire et fiscal, et en particulier mettre dans le débat l'idée d'une contribution sur les grandes fortunes et les grandes entreprises profiteurs ;
- Mettre en avant le besoin d'un véritable big-bang fiscal et d'une autre répartition des richesses pour répondre aux enjeux à venir ;
- Permettre à toutes celles et ceux qui le souhaitent d'agir sur l'ensemble du territoire, quelle que soit la situation sanitaire ;
- Mettre en lumière la volonté d'un changement en profondeur vers une justice sociale et écologique d'une partie toujours plus importante de la population.

3. Qui peut agir ?

- Les comités locaux et leurs groupes action ;
- Les adhérent·es et les sympathisant·es ;
- Le groupe action national ;
- D'autres réseaux ou organisations avec lesquels nous pourrions nous associer ;



- Des groupes de citoyen·ne·s qui souhaitent s'engager.

4. Nos cibles

- **Les multinationales et les ultra-riches** : nous contestons l'indécence de leurs revenus depuis le début de la crise et nous remettons en cause leur façon de produire, leurs pratiques fiscales et leur mode de vie qui sont incompatibles avec le monde que nous voulons.
- **Emmanuel Macron, son gouvernement et LREM** : nous contestons les décisions prises avant et pendant la crise du coronavirus et nous souhaitons un changement profond des politiques publiques. Les permanences des députés LREM peuvent être « une cible ».

5. Comment agir ?

Alors que les crises s'accroissent, avec des conséquences dramatiques pour des millions de personnes, que les mesures de restrictions de libertés se multiplient et que le gouvernement refuse de faire payer les profiteurs de la crise, nous ne pouvons nous résigner à rester chez nous.

Pour nous adapter à ce contexte sans renoncer, mener des actions pour changer la donne, nous vous proposons de mener plusieurs types d'actions, qui peuvent être menées individuellement et collectivement en prenant en compte le contexte national et local lié à l'épidémie de COVID :

- Dans la rue, les lieux de passage (marchés,...), les espaces d'affichage publics, les panneaux de publicité...
- Si vous en avez proche de chez vous : dans les quartiers des ultra-riches, fermés ou pas, ou dans des localités symboliques d'une concentration de richesses, et plus généralement sur tous les symboles des ultra-riches qui s'offrent à nous (exemple : publicités pour des marques de luxe...)
- Sur les permanences des élu·e·s LREM

Propositions d'actions

1) Actions « *Qui doit payer la crise ?* »

Différents visuels (comme les visuels ci-dessous) sont proposés pour affirmer que l'argent est là et que ce sont aux profiteurs de la crise de payer.

Ils pourront être utilisés pour redécorer des quartiers des ultra-riches, les panneaux d'affichage publics les panneaux publicitaires de type abribus ou de 4mx3m (par exemple en détournant les publicités de luxe)...

Vous pouvez faire une mise en scène avec, par exemple, une série d'affiches comparatives sur un mur puis celle du « gang des profiteurs ».



2) Manifestations de riches

Selon que vous menez cette action dans un quartier de riches, devant une permanence LREM ou dans un lieu « *grand public* », l'idée est de se déguiser en riches et de mener une action décalée en chantant des slogans ironiques afin de remercier le gouvernement de mener des politiques favorables aux plus riches, de féliciter le député LREM de la circonscription d'avoir supprimé l'ISF et voté pour la flat tax tout en tapant sur les allocataires des APL ou en votant pour la réforme des retraites, de « narguer » les pauvres en leur disant qu'eux vont payer la note, se serrer la ceinture et rembourser la dette tandis que les riches échappent à l'impôt...

Des slogans seront proposés et nous invitons les personnes que cela inspire à nous faire remonter vos bonnes idées à campagnes-contact@attac.org.

Remarque : cette « *manifestation* » peut être menée même à quelques un-es.

(illustration de François d'Attac Paris 15)



3) Actions « Ce n'est pas à nous de payer »

Actions d'éducation populaire, par exemple sous forme de porteur de parole « *Qui doit payer la dette Covid ?* » afin d'engager la discussion avec les passant-es :

Sur une place de marché ou dans une file d'attente devant une distribution alimentaire, l'idée est d'aller interpeller la population sur le thème « *ce n'est pas à nous de payer* » et d'engager le débat.

La pétition évoquée au point 4 peut être un outil pour interpeller la population.



4) Pétition

Diffuser largement sur le site d'Attac et sur les réseaux sociaux une pétition inspirée par la tribune à paraître, et en faire un outil d'interpellation pour la justice fiscale. Cet outil peut permettre d'engager une discussion et de faire connaître nos actions. Elle sera accompagnée d'une note sur l'enrichissement des milliardaires français entre mars 2020 et mars 2021.

6. Matériels pour les actions

Comme pour des campagnes précédentes, nous vous proposons de [commander gratuitement](#) des kits collectifs pour passer à l'action.

Actions individuelles

Il suffit d'un geste simple et accessible à toutes et à tous pour agir : coller un autocollant ou une affiche. La force de ce geste, c'est qu'il peut être reproduit à tout moment, partout en France.

Actions collectives

C'est parce que nous sommes nombreux·ses et organisé·e·s que nous sommes fort·e·s. Si ce n'est pas encore fait, rapprochez-vous d'un groupe local Attac attac.org//comites. Regroupez autour de vous un groupe d'ami·e·s pour organiser un collage dans le respect des gestes barrières : agir collectivement, ça se prépare !

7. Calendrier

Dès réception des matériels

Les premières actions pourront commencer d'ici la fin du mois de mars dès que le matériel sera envoyé et que vous serez prêt·es à vous mobiliser.

La pétition sera lancée en ligne le 10 avril. Elle sera accompagnée d'une note sur l'enrichissement des milliardaires français entre mars 2020 et mars 2021.

Le 10 avril : journée d'actions coordonnées

Pour avoir un maximum d'impact, nous vous proposons d'organiser des actions d'affichage des visuels « *Qui doit payer la crise ?* » lors d'une journée d'actions coordonnées. Selon votre expérience et le niveau de prise de risque que vous souhaitez prendre, vous pouvez adapter le niveau de l'action du simple collage sur des panneaux d'affichage public à l'affichage « *géant* » sur des murs ou des panneaux publicitaires 4mx3m.

Et après ?

La campagne est destinée à durer dans le temps, notamment à l'occasion de :

- la sortie du rapport de la commission en charge de la « *dette Covid* » présidée par J. Arthuis



- la sortie du livre d'Attac sur la fiscalité en mai*
- la discussion sur le projet de loi de finances à l'automne (dernier budget du quinquennat)
- la campagne électorale 2022, où le thème de la dette devrait être central.

8. Infos clés

Faites le savoir

La réussite de ces actions dépend en grande partie de notre capacité à diffuser et montrer, via Internet, les "réseaux sociaux" et les médias que des actions ont lieu partout en France.

Quand vous réalisez votre action, pensez à vous prendre en photo en affichant, ou pas, votre visage et/ou à réaliser une courte vidéo. Pensez à poster vos photos sur les réseaux sociaux en utilisant les #ProfiteursDeLaCrise et en identifiant votre cible.

Puis, envoyez un mail à action@attac.org accompagné d'un descriptif du déroulé de votre action.

Vous pouvez aussi faire connaître votre mobilisation et les revendications d'Attac auprès des médias locaux.

Pourquoi ça va marcher ?

Parce que ce sont des actions simples reproductibles et adaptables à l'infini.

Parce que ces actions sont perturbantes mais présentent un risque juridique très limité.

Parce que si elles sont réalisées par des centaines de personnes, elles peuvent avoir un véritable impact.

Parce que nous nous adressons à un public large que nous voulons interpeller : d'accord ou pas, l'important, c'est que le gens se posent les bonnes questions et qu'ils puissent agir.

Quels sont les risques ?

Aujourd'hui, le comportement des multinationales et des ultra-riches présente un danger imminent pour les peuples et la planète. C'est ce qui nous pousse à passer à l'action pour ne plus les laisser faire en libérant toujours plus de monde de leur emprise et en combattant leurs pratiques néfastes.

Coller des autocollants ou des affiches peut être considéré comme une « *dégradation volontaire du bien d'autrui causant un dommage léger* ». Selon l'article R 635-1 du code pénal, il s'agit de « *la destruction, la dégradation ou la détérioration volontaires d'un bien appartenant à autrui dont il n'est résulté qu'un dommage léger, punies de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe* ». Une contravention de la 5e classe peut entraîner une amende dont le montant peut atteindre un maximum de 1 500 euros.

Pour justifier nos actions, nous nous appuyons sur deux notions :

La désobéissance civile est le refus assumé et public de se soumettre à une loi, un règlement, une organisation ou un pouvoir jugés iniques par celles et ceux qui le contestent, tout en faisant de ce refus une arme de combat pacifique. La désobéissance civile s'envisage comme une action collective.

L'état de nécessité est une notion juridique, indissociable de celle de désobéissance civile, qui consiste à autoriser une action illégale pour empêcher la réalisation d'un dommage plus grave. Selon l'article 122-7 du code pénal, « n'est pas pénalement responsable la personne qui, face à un danger



actuel ou imminent qui menace elle-même, autrui ou un bien, accomplit un acte nécessaire à la sauvegarde de la personne ou du bien, sauf s'il y a disproportion entre les moyens employés et la gravité de la menace ».

Le jour J, en cas de problèmes suite à une intervention de la police, vous pouvez contacter ce numéro : 01 56 06 43 69. Pour les autres questions, vous pouvez nous contacter par mail : action@attac.org.

Pour ne pas alourdir ce kit, nous vous renvoyons vers différents outils utiles pour préparer des actions, quelle que soit la campagne :

- Le guide “[comment préparer une action](#)”, avec des conseils précieux pour choisir une cible, effectuer les repérages, répartir les rôles, préparer le matériel, le briefing...
- Le [guide juridique](#), à consulter avant de mener des actions de désobéissance civile car Il est indispensable de connaître et comprendre les risques juridiques vous prenez en participant ou en organisant ces actions.
- Le [consensus de l'action citoyenne](#) que les personnes qui souhaitent s'impliquer dans les actions d'Attac s'engagent à respecter.

Ressources

- [Dossier de campagne](#) en cours de construction.
- Note d'Attac « [Qui doit payer la dette Covid ?](#) »
- La réaction d'Attac à la publication du rapport Arthuis le 18 mars : « [Refusons l'instrumentalisation de la dette pour imposer de nouvelles politiques d'austérité !](#) »
- Rapport « [Allô Bercy](#) » de l'Observatoire des multinationales ;
- [Propositions d'Attac](#) pour la justice fiscale ;
- Rapport d'Oxfam “[Covid 19 : les profits de la crise](#)” ;
- Rapport d'Oxfam “[Combattre les inégalités des émissions de CO2](#)” ;
- Rapport d'Oxfam « [Le virus des inégalités](#) »
- Article d'Attac “[Le séparatisme des riches, on en parle ?](#)” ;
- Scandale OpenLux, série d'articles à retrouver sur [Le Monde](#).